

Planification des principales évaluations Classe de 4^e année

Français, langue d'enseignement

Au cours de l'étape 1, les élèves seront évalués en lecture et en écriture. Au cours des étapes 2 et 3, les élèves seront évalués en lecture, en écriture et en communication orale. De plus, de façon régulière, les connaissances acquises seront évaluées par différents moyens (ex. : grille d'observations, travaux en classe, évaluations, etc.). Une épreuve obligatoire du MEESR en écriture et en lecture sera administrée à la fin de l'année. Celle-ci comptera pour 20% du résultat final.

Anglais

Au cours de l'étape 1, les élèves ne seront pas évalués. Au cours de l'étape 2, les élèves seront évalués pour interagir oralement et réinvestir leur compréhension de textes lus et entendus. À la fin de l'étape 3, les élèves seront évalués pour interagir oralement, réinvestir leur compréhension de textes lus et entendus et écrire des textes. De plus, de façon régulière, les connaissances acquises seront évaluées par différents moyens.

Mathématique

Au cours de l'étape 1, les élèves seront évalués en raisonnement mathématique. Au cours de l'étape 2 et 3, les élèves seront évalués en résolution de problèmes et en raisonnement mathématique. De plus, de façon régulière, les connaissances acquises seront évaluées par différents moyens. Une épreuve régionale sera administrée à la fin de l'année.

Arts plastiques

Au cours des étapes 2 et 3, les élèves seront évalués en réalisation de créations personnelles et médiatiques et en appréciation d'œuvres d'art.

Éducation physique

Au cours de l'étape 2, les élèves seront évalués en lien avec les compétences; « Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques », « Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques » et « Adopter un mode de vie sain et actif ». À la fin de l'étape 3, les élèves seront évalués en lien avec les compétences : « Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques », « Interagir dans divers contextes de pratique

Éthique et culture religieuse

Au cours des étapes 2 et 3, les élèves seront évalués sur les compétences : *Pratiquer le dialogue, réfléchir sur des questions éthiques et manifester une compréhension du phénomène religieux.*

Science et technologie

Au cours de l'étape 1, 2 et 3, les élèves seront évalués sur leur compétence à mettre à profit les outils, objets et procédés de la science et de la technologie ainsi que sur leur façon de décrire leurs explications ou leurs solutions à l'intérieur d'une démarche scientifique et technologique.

Musique

Au cours de l'étape 2 et 3, les élèves seront évalués en interprétation et créations musicales et/ou appréciation des œuvres musicales. De plus, de façon régulière, les connaissances seront évaluées par différents moyens.

Géographie, histoire

Au cours des étapes 1, 2 et 3, les élèves seront évalués sur la compétence : *Lire l'organisation d'une société sur son territoire, s'ouvrir à la diversité des sociétés et de leur territoire et interpréter le changement dans une société sur son territoire.*

Compétences transversales :

Le ministère permet de faire des commentaires que sur l'une des 4 compétences, et ce, à l'étape jugée la plus appropriée. Nous avons donc choisi d'émettre des commentaires sur la compétence **Organiser son travail** à l'étape 1.

ÉVALUATION école du Sacré-cœur ANNÉE SCOLAIRE 2023-24

	DÉBUT	FIN	JOURS	TYPE DE RAPPORT	DATE LIMITE POUR REMETTRE LE BULLETIN AUX PARENTS	PONDÉRATION
				COMMUNICATION	13 octobre 2023	0%
Étape 1	30 août 2023	10 novembre 2023	48	BULLETIN	20 novembre 2023	20%
Étape 2	13 novembre 2023	15 mars 2024	70	BULLETIN	28 mars 2024	20%
Étape 3	18 mars 2024	20 juin 2024	62	BULLETIN	10 juillet 2024	60%

% des compétences par discipline à la note finale de fin d'année	Français	Lire	50% (1 ^{er} et 2 ^e cycle) 40 % (3 ^e cycle)
		Écrire	30% (1 ^{er} et 2 ^e cycle) 40% (3 ^e cycle)
		Communiquer oralement	20% Tous les cycles
	Maths	Résoudre une situation problème	20% (1 ^{er} cycle) 30% (2 ^e et 3 ^e cycle)
		Utiliser un raisonnement mathématique	80% (1 ^{er} cycle) 70% (2 ^e et 3 ^e cycle)
	Anglais 1 ^{er} cycle	Comprendre des textes entendus	60%
		Communiquer oralement	40%
	Anglais 2 ^e et 3 ^e cycle	Communiquer oralement en anglais	50% (2 ^e cycle) 45% (3 ^e cycle)
		Comprendre des textes lus et entendus	35% (2 ^e et 3 ^e cycle)
Écrire des textes		15% (2 ^e cycle) 20% (3 ^e cycle)	

Examens du ministère :

En 4^e année et 6^e année, à la fin de l'année scolaire, en lecture et écriture, les élèves auront un examen du ministère qui comptera pour 10 % de la note finale en français. Les élèves de 6^e année auront de plus, un examen de mathématique avec cette même pondération. En 4^e année, ce sera une épreuve régionale en mathématique qui comptera pour 10% de la note de la 3^e étape.

Précisions sur une absence à une évaluation (Guide de la gestion de la sanction des études, Art. 4.3.1)

Épreuve obligatoire

*Lorsqu'un élève est empêché de se présenter à une épreuve obligatoire pour les motifs reconnus, son résultat final sera composé en totalité des résultats pondérés des trois étapes.

- Les motifs reconnus énumérés ci-dessous peuvent justifier l'absence d'un élève à une épreuve du Ministère ou du Centre de services scolaire :
 - Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale;
 - Décès d'un proche parent;
 - Convocation d'un tribunal;
 - Participation à un événement d'envergure préalablement autorisé par le coordonnateur de la sanction des études en formation générale des jeunes de la Direction de la sanction des études.

La copie des attestations ou d'autres pièces justificatives, le cas échéant, doit être transmise au Ministère, et l'original doit être conservé par l'école fréquentée.

Examen-école/ Centre de services scolaire ou régional

- S'il s'agit d'un examen-école, du Centre de services ou régional et que ce dernier peut être repris lors d'une journée de reprise d'examen (après étude du dossier pédagogique de l'élève), l'élève devra se présenter à l'école au moment qui lui sera assigné par son enseignant

Éducation physique :

Pour toutes exemptions ou modifications un billet médical qui précise les limitations est exigé.

Exemptions :

L'élève est exempté des évaluations. Cependant, il n'est pas exempté de se présenter ou de participer au cours selon ses limitations. Il est possible que, dans certains cas, la présence de l'élève au cours soit impossible.